

# Placoplatre

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros  
Siège Social : Tour Saint-Gobain – 12 Place de l'Iris  
92400 COURBEVOIE  
R.C.S. NANTERRE 729 800 706

---

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2026

---

### AVIS DE CONVOCATION RECTIFICATIF

Le présent avis annule et remplace celui paru le 10 avril 2026

*En vue de se tenir informés, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site de la société : <https://www.placo.fr/Nous-connaitre/Finance>*

Les actionnaires de la société Placoplatre sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **lundi 18 mai 2026 à 10h00** au siège social Tour Saint-Gobain 12 Place de l'Iris à COURBEVOIE (92400), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Situation des mandats des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées ;
- Information relative à la conclusion prochaine d'une obligation réelle environnementale (ORE) dans le cadre de la régularisation administrative de la carrière du Fort de Vaujours ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Par ailleurs, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président à compter de la présente insertion. Ces questions sont à adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par courrier électronique à l'adresse suivante ([agplacoplatre@saint-gobain.com](mailto:agplacoplatre@saint-gobain.com)), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Conformément à l'article 27 des statuts de la société, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion du présent avis de convocation sont en outre convoqués à cette assemblée par lettre ordinaire contenant des formules de pouvoirs et de vote par correspondance.